

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 25 septembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 5 septembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 25 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°D_2025_09_25_09	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Délibération portant établissement d'autorisations de passage de canalisation au bénéfice de la commune dans le cadre de la réalisation des travaux de dévoiement du réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) secteur Chef-Lieu

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune projette la réalisation de travaux de dévoiement du réseau d'adduction en eau potable sur le secteur du Chef-Lieu. Il indique que le tracé de la future canalisation traverse des propriétés privées.

Pour permettre l'implantation de ladite canalisation et son raccordement, la commune doit obtenir les accords des différents propriétaires par la constitution d'autorisation de passage valant promesse de concession de tréfonds sur leur propriété, à savoir :

Numéro de parcelle	Numéro de parcelle	Numéro de parcelle	Numéro de parcelle	Numéro de parcelle	Numéro de parcelle
0A 239	0A 2196	0A 2416	0A 2657	0A 2854	0A 3031
0A 245	0A 2263	0A 2417	0A 2703	0A 2855	0A 3253
0A 757	0A 2264	0A 2418	0A 2705	0A 2857	0A 3256
0A 1973	0A 2267	0A 2420	0A 2729	0A 2859	0A 3257
0A 2129	0A 2268	0A 2422	0A 2730	0A 2978	0A 3258
0A 2179	0A 2295	0A 2451	0A 2731	0A 2980	0A 3259
0A 2183	0A 2296	0A 2452	0A 2732	0A 2981	0A 3281
0A 2186	0A 2297	0A 2453	0A 2733	0A 3016	0A 3283
0A 2187	0A 2302	0A 2597	0A 2752	0A 3029	
0A 2195	0A 2303	0A 2599	0A 2753	0A 3030	

En contrepartie, la commune s'engage à rendre le sol en surface net et nivelé dans son état primitif aux frais de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales et le rapport ci-dessus,

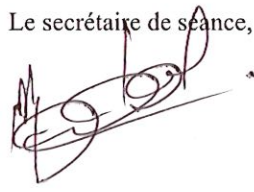
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- * **APPROUVE** l'implantation et le raccordement de la canalisation à créer,
- * **APPROUVE** les autorisations de passage valant promesse de concession de tréfonds sur les parcelles citées ci-dessus,
- * **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
	Fait à Contamine-Sarzin, le 25 septembre 2025	
Compte tenu de sa télétransmission le : 29 septembre 2025	Le Maire,	Le secrétaire de séance,
De sa publication : 29 SEP. 2025	 	
Et de sa mise en ligne le : 01 OCT. 2025	Georges CANICATTI	Pierrette BATON MARECHAL

